

PREFECTURE DU JURA

Commune de CORNOD (39166)

**Cartographie du risque « mouvements de terrain »
(PPRn de Cornod)**

A/ DESCRIPTION SOMMAIRE DU RISQUE

La commune de Cornod est située sur la bordure occidentale du massif jurassien, à l'extrémité du plateau d'Arinthod.

Du point de vue géologique, on rencontre les formations suivantes :

- Les calcaires compacts qui constituent les falaises à l'Est, au Nord et à l'Ouest
- Les marnes et marno calcaires du plateau
- Les formations superficielles récentes : alluvions de la Valouse et éboulis.

Les risques sont liés à deux types de mouvements recensés ou potentiels : les glissements des pentes marneuses (aggravés en présence d'eau), les chutes de blocs et instabilité d'éboulis (secteur de la côte de Palavard en particulier). On relève également des risques d'affaissement sur le site des anciennes exploitations de gypse au hameau de Villette.

Du point de vue hydrologique, le fond de la vallée est drainé par la Valouse et ses affluents qui fait l'objet par ailleurs d'un plan de prévention des risques d'inondations.

Pour la délimitation des aléas, les paramètres suivants ont été retenus :

- a) L'intensité des phénomènes, basée sur l'importance des moyens techniques pour en réduire les causes ou les stabiliser.
- b) Leur gravité au plan des préjudices humains potentiels.

Les secteurs de mouvements effectifs reconnus avec des conséquences sur les activités humaines sont classés en aléa fort (zone 1 du zonage réglementaire). Les secteurs de mouvements possibles ou prévisibles mais sans conséquences graves sont classés en aléa moyen (zone 2) et les autres secteurs en zone 3 ou 4.

B/ EXTRAITS CARTOGRAPHIQUES (3 planches)

Légende du plan de zonage

Zone 1 : risque majeur

Zone 2 : risque maîtrisable

Zone 3 : risque négligeable

Zone 4 : risque d'inondation